SOUS PREFECTURE DE MARMANDE
Date de réception de l'AR: 07/02/2023
047-200030724-20230130-DE_2023_001_M01-DE

Délibérations du

Comité Syndical

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage 24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 30 janvier 2023

EPIDROPT

Délibération n° DE 2023 001 M01

Date de la convocation: 26/01/2023

Membres

en exercice : L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoquée,

17

s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud

Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Votants: 12

Présents: 12

<u>Présents</u>: Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM

Pour: 12

DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT

Contre: 0 AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24), Daniel BARBE

(CD 33)

Abstentions: 0

<u>Présents non votants</u>:

Représentés:

Excusés : Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM

DROPT AVAL)

Absents: Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Pierre CAMANI (CD 47), Jean-Baptiste

CHEMIN (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33)

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet: Aquisition d'un nouveau copieur

Monsieur le président indique que le contrat de location du copieur avec ID Bureau est arrivé à échéance. Au cours des 3 dernières années, il a été consommé 93 734 copies noires et 145 988 copies couleurs.

Il propose le renouvellement du copieur avec un contrat de location incluant pièces détachées, main d'œuvre, déplacement et consommables.

Deux offres ont été reçues :

- Location ID Buro: 113 euros par mois et 0.004 euros par copie noire et 0.04 euros par copie couleur,
- Location XEFI: 99 euros par mois HT et 0.004 euros par copie noire et 0.04 euros par copie couleur,
- location Sharp : modèle BP70C45EU : 82.66666 €uros HT par mois et 0.0029 €uros HT par copie noire et 0.024 €uros HT par copie couleur, location en terme échu, soit une livraison du matériel au 25 février 2023 et une facturation début mai.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- De souscrire un contrat de location pour le copieur SHARP BP70C45EU pour les besoins des services du syndicat,
- De retenir la proposition du prestataire SHARP Be Original pour un montant 82.6666 euros HT par mois et un montant de 0.0029 euros HT par copie noire et 0.024 euros HT par copie couleur, en location en terme échu,
- D'autoriser le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette présente décision.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 février 2023 et publié ou notifié le 07 février 2023

Le président, Stéphane FARESIN